

# Le journal de

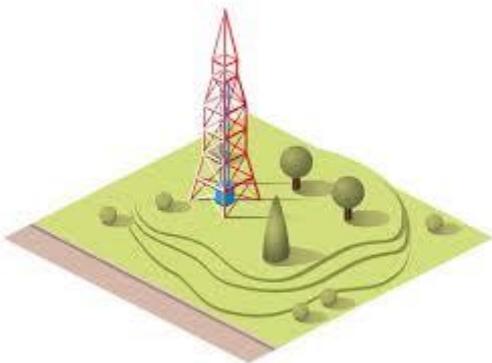


[www.mairiedebourg.fr](http://www.mairiedebourg.fr)



Et que cela sonne !!!

**Antenne de téléphonie**



**DU NOUVEAU !!!!!**

**Elections municipales 2026**



**Nouveau mode de scrutin**

## Edito

Rêve ancien qui perdure : celui d'un monde en paix. Quand planterons-nous ce germe dans le cœur des enfants, dans le nôtre ? Quand viendra-t-il et s'épanouira-t-il au plus profond des consciences et des cœurs ?

Reflet de tant d'egos, de tant de désirs de pouvoir, de domination, de contrôle, d'avidités en tout genre, l'humanité se déshumanise. Tellement d'argent passé en armement, en surveillance, en contrôle, en profits....

Que désirons-nous ? Quelles sont les valeurs phares qui conduisent nos actions, nos pensées ? Est-ce l'altruisme, l'égoïsme, l'avoir, le bien commun, l'épanouissement de notre être...? Participons-nous à une société où la solidarité, la paix, l'amour, le respect tissent, fabriquent, inventent un avenir plus enchanteur ?

L'intelligence artificielle gagne du terrain ; peut-on, d'ailleurs parler d'intelligence ? celle-ci est propre à l'homme, sous ses différentes formes, qu'une machine ne peut reproduire, heureusement. Allons-nous nous laisser grignoter, supplanter, manipuler par des machines, des algorithmes ? Pourrions-nous exercer notre créativité d'une manière qui nous grandisse et procure de la joie ?

En ce bel été, cultivons cette paix en nous, ressourçons-nous auprès d'êtres chers, de fleurs multicolores, d'arbres majestueux offrant leur ombre au promeneur, d'une rivière qui murmure à nos oreilles : écoutons son message, réconcilions-nous avec nous-mêmes et avec ce qui embrouille et parasite nos cœurs. Vivons pleinement notre humanité.



## À venir...

**27 juillet 2025**

*Jambon Party*

**2 novembre 2025 (à confirmer)**

*Halloween*

**11 novembre 2025**

*Armistice 1918*

**16 novembre 2025**

*Repas des Aînés*

**21 novembre 2025**

*Soirée beaujolais*

**20 décembre 2025**

*Arbre de Noël*

**11 janvier 2026**

*Vœux de la municipalité*

## Le mot du Maire

Alors que l'été s'est installé doucement dans notre belle commune, je tiens à vous adresser ces quelques mots pour vous remercier de votre engagement et de votre esprit de solidarité qui, une fois encore, ont animé notre village ces derniers mois.

Dernière ligne droite pour l'équipe municipale en place. Sans faire de bilan, je pense que, comme dans les précédents mandats, le travail accompli pendant cette mandature a permis la réalisation de beaux projets notamment pour notre patrimoine, notre sécurité et notre cadre de vie. Nous poursuivons également nos efforts pour améliorer le cadre de vie de chacun notamment grâce aux travaux en cours.

Ce n'est plus un secret pour personne : la tant attendue antenne de téléphonie arrive, vous trouverez tous les détails de ce projet dans cette édition. Le conseil municipal est très satisfait qu'enfin nous puissions bénéficier d'un accès en téléphonie mobile 3G voir 4G partout dans le village.

Enfin, je souhaite à chacun d'entre vous un été serein, propice au repos, aux retrouvailles et à la découverte de notre territoire.

Restons à l'écoute les uns des autres, et continuons ensemble à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Bien chaleureusement.

## Sommaire

Edito, le mot du maire  
Rétrospective du semestre  
Cours informatique  
Elections municipales 2026  
Fin du cuivre  
Antenne téléphonie  
Travaux d'enfouissement  
Dossier : le culte à Bourg  
Compte-rendu du conseil  
Infos

# Le 1er semestre en images

## DECEMBRE



### Assemblée générale des bouilleurs de cru du Sud Haute Marne

Samedi 7 décembre, à 10 h, s'est tenue l'assemblée générale annuelle des bouilleurs de cru du sud Haut-marnais. Après émargement par les participants, et distribution de la nouvelle carte d'adhérent 2024-2025. M. Jean-Charles Cheritat, président a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à cette réunion statutaire obligatoire. Il a remercié Dominique Thiébaud, pour l'accueil dans la salle communale qui devient le fief des bouilleurs de cru de la Haute-Marne. Les cotisations sont importantes car elles permettent la défense des droits des bouilleurs de cru, ces organismes ne bénéficient d'aucune subvention comme d'autres syndicats.



Le rapport financier présenté par le trésorier, Michel Andreu, a été validé par les réviseurs aux comptes. Renouvellement du tiers sortant : 5 adhérents sont élus à l'unanimité.

Dominique Thiebaud a parlé de l'opération « Verger » qui est un réel succès en Haute-Marne avec cette année, plus de 500 arbres en commande. Les bénéficiaires de cette opération doivent être des personnes physiques adhérentes à la FDBcru52.

Le congrès national des bouilleurs de cru en 2025 a eu lieu en Haute-Saône, à Gray, du 9 au 12 mai.

M. Chéritat en conclusion de cette assemblée générale a assuré que la Fédération Nationale, dont il est également le président, fait tout son possible pour que tous puissent continuer à distiller les fruits de nos vergers et faire perdurer cette tradition.

## Cœur et santé en randonnée

Vendredi 13 décembre, 32 marcheurs de tous âges sont arrivés en voiture devant la mairie de Bourg, lieu de rendez-vous pour la balade du jour. Ces randonnées sont ouvertes à tous. Presque 9 kilomètres les ont conduits à travers bois jusqu'à la source de la Caillette avant l'arrivée près de Brennes.

L'association Cœur et Santé organise 2 marches par semaine. Le mardi, ils marchent entre 5 et 7 kms, c'est une promenade tranquille pour les personnes présentant des pathologies. Le vendredi, les marches entre 8 et 11 kms, se font à une allure plus rapide. Les circuits sont définis en bureau, chacun peut les consulter sur internet sur le site Cœur et santé.

Un bon bol d'air en pleine campagne permet de garder une forme olympique toute l'année et de découvrir les alentours des villages sud haut-marnais.



## Noël des enfants à Bourg

Samedi 21 décembre, le Père Noël est arrivé avec son air débonnaire et son costume rouge. Une douzaine d'enfants de moins de 10 ans ont été gâtés. Les plus petits se cachant parfois derrière leurs mamans, ils appréhendaient le contact avec ce personnage imposant qui les intimidait. Les plus grands ont approché plus facilement le Père Noël qui jouait parfaitement son rôle, ils n'hésitaient pas à dire un grand merci en recevant paquet bien emballé.

Personne n'a su où le Père Noël avait posé ses rennes, mais la tournée étant longue, il ne s'est pas attardé longtemps sur la commune de Bourg. Le Père Noël confie « Père Noël, c'est du bénévolat, cela fait partie de la magie de Noël qui rassemble petits et grands et crée une animation au sein d'un village, d'une école, d'une association ou encore chez une nourrice agréée qui garde plusieurs enfants en bas âge. »



## JANVIER

### Vœux 2025



Dimanche 5 janvier, la municipalité avait convié les habitants du village pour la présentation des vœux 2025. Dans son allocution Dominique Thiebaud, maire a remercié les invités du jour pour leur présence : les conseillers départementaux : Dominique Viard, et Jean-Michel Rabiet, le président de la communauté de communes du Grand-Langres : Jacky Maugras, et excusé Madame la sénatrice, indisponible. Il a souhaité la bienvenue aux habitants du village, qui comme chaque début d'année viennent nombreux pour assister à cette cérémonie traditionnelle.

Dominique Thiebaud a souhaité à tous que 2025, soit l'accomplissement de tous les projets, personnels, professionnels, associatifs, culturels, sportifs etc., que la réussite couronne le travail de nos jeunes dans leurs études, leurs examens, leur choix de vie. Que 2025 soit synonyme de bonne santé. Avec humour, il ajoute : « Bref une belle année 2025 pleine de bonnes résolutions qu'évidemment nous ne tiendrons pas ». En ce tout début d'année il est important de faire le bilan de l'année écoulée, et de présenter les perspectives de la nouvelle. Les nouveaux habitants de l'année 2024 ont été mis à l'honneur, et ont reçu un coffret gourmand ainsi que les 2 BD « Langres et son Pays, une longue histoire ».



Dominique Thiebaud a informé que suite au recensement de la population les compteurs vont passer, lors de l'actualisation de 173 à 187 habitants, cela ouvre un impact positif sur les dotations, mais négatif pour les contributions à des organismes indexés. Le maire a rappelé la bonne participation des habitants aux journées de bénévolat. Ces matinées de travaux collectifs soulagent les finances de la commune et créent des liens entre les habitants notamment avec les nouveaux qui s'intègrent plus facilement. Il les a remerciés pour leur temps donné au service de la commune lors de ces TIG (travaux d'intérêt général). Le fleurissement a également été souligné, conseillers et habitants mettent la main à la terre pour harmoniser le village. Le journal de Bourg, entièrement rédigé par une équipe de bénévoles est distribué dans toutes les boîtes à lettres 2 fois par an de même que la page Facebook et internet qui sont régulièrement mis à jour gracieusement. Il a souligné l'engagement des diverses associations qui animent le village mais aussi qui rayonnent à l'extérieur de Bourg.



A la fin du discours, Laurent Goutry, premier adjoint a pris la parole pour inviter Dominique Viard et Jean-Michel Rabiet, conseillers départementaux afin qu'ils remettent au maire, la médaille régionale, départementale et communale échelon or pour 35 ans d'engagement public. Jacky Maugras, président de la communauté de communes du Grand Langres a retracé le parcours de Dominique et lui a donné rendez-vous dans cinq ans pour la prochaine distinction.

## Bernard Gouriet quitte sa casquette de président de Bourg Patrimoine et Traditions

Vendredi 10 janvier, à 18 h, le quorum atteint, le Président de Bourg Patrimoine et Traditions (BPT), Bernard Gouriet a introduit l'assemblée générale annuelle. L'association compte désormais 60 adhérents. Le montant des cotisations reste inchangé. Pour conclure le bilan de l'année 2024, Bernard Gouriet rappelle que l'association a fonctionné comme une « collégiale », des commissions ayant été créées. Cette façon de faire a très bien fonctionné, les équipes constituées ont joué leur rôle avec sérieux. Le président est resté le coordonnateur.

Bourg Patrimoine et Traditions vient de souffler ses dix bougies, le président se dit fier des manifestations qui ont émaillé ces dix années. Un constat qui conforte les bénévoles dans leur implication généreuse et active afin d'animer la vie du village. Les manifestations sont très importantes, car elles créent des lieux de rencontres, d'échanges propres aux tissus associatifs. Il faut prendre conscience que sans association, il n'y a pas de vie dans un village. Le bilan financier est positif et permet de voir l'avenir sereinement.



Il y a dix ans, l'objectif de la création de BPT par Bernard Gouriet, était de voir un jour la cadole appelée escargot de Bourg, rénovée. Bernard précise que cela est plus compliqué qu'il n'y paraissait. L'espoir demeure toujours, en attendant l'association dynamise le village. Le conseil d'administration a été constitué, composé de 15 membres. Les manifestations ont été définies pour l'année 2025 : un repas de printemps en mars, le vide grenier dimanche 15 juin, un repas en plein air en juillet, et le beaujolais nouveau en novembre.

Pour clore cette assemblée générale, Bernard Gouriet a reçu des membres de l'association une corbeille gourmande en remerciement de son dévouement pour l'association. Le verre de l'amitié partagé en cette fin d'après-midi a été offert par la municipalité.



# FEVRIER

## BOURG PATRIMOINE ET TRADITIONS : Demandez le programme !



Le nouveau président de Bourg Patrimoine et Traditions a réuni pour la première fois depuis son élection, son conseil d'administration, lundi 11 février, à 18 h, à la mairie de Bourg. En préambule il a souhaité remercier tous les bénévoles qui s'impliquent d'une manière ou d'une autre en aidant les organisateurs lors des manifestations.

A l'unanimité le conseil d'administration souhaite que les habitants prennent conscience que ce sont les manifestations qui constituent des liens et dynamisent un village, il est donc impératif de garder un noyau associatif. Le président profite de cette première réunion pour rappeler que tout le monde peut adhérer à BTP, la cotisation est de 5 € annuelle. Le trésorier, Bernard Gouriet, réceptionne les bulletins d'adhésion accompagnés du règlement.

Durant cette réunion constructive, le programme de 2025 a été élaboré et les dates retenues sont : samedi 15 mars, repas de printemps, les bulletins d'inscriptions et modalités seront distribués prochainement dans toutes les boîtes à lettres du village et une publication sera transmise par la voix du JHM. Dimanche 15 juin, vide grenier avec des animations diverses. Dimanche 22 juin, une sortie nature avec au choix randonnée, ou vélo où tous les participants se retrouveront en un lieu défini ultérieurement pour le repas de midi qui sera tiré du sac. Le circuit prévu sera autour de Bourg. Dimanche 27 juillet, jambon braisé en plein air, dans un hangar non fermé, mis à disposition par un agriculteur. Vendredi 21 novembre, traditionnelle soirée beaujolais nouveau.

La secrétaire de l'association informe qu'avant chaque manifestation, les instructions seront communiquées à tout le village. Le verre de l'amitié a clos ce début de soirée

# MARS

## Déambulations de carnaval

Mardi 4 mars, jour de Mardi Gras, quelques adultes ont déambulé dans le village, déguisés comme il se doit afin d'être méconnaissables. Les habitants ont joué le jeu et ont essayé de démasquer ces phénomènes ambulants. Ce fut une réelle partie de plaisir pour les participantes.



Dimanche 16 mars, quelques enfants se sont promenés dans les rues du village accompagnés de leurs mamans. Ils ont frappé aux portes des habitations en prenant soin de mettre les masques sur leur visage afin de surprendre les habitants. Un petit sac récoltait les dons des villageois. Après cette déambulation l'heure était au réconfort afin de partager le goûter.

Samedi 15 mars, Bourg Patrimoine et Traditions (BPT) a organisé un repas de printemps en soirée. Les convives ont pris l'apéritif offert par l'association puis ont dégusté ensuite un excellent bœuf bourguignon. L'ambiance cordiale et chaleureuse de cette soirée était le reflet d'une organisation bien rôdée, observation que n'ont pas manqué de souligner la quarantaine de participants, de quoi donner du baume au cœur après la grisaille froide de cet hiver.



## AVRIL

### Nouveaux habitants

En ce début du mois d'avril, deux nouvelles familles sont venues s'installer au village.

Caroline Chambrey, 21 ans, attachée de recrutement dans une agence de Langres et Dimitri Saboul, 25 ans, pâtissier à Is-sur-Tille en Côte d'Or sont les nouveaux propriétaires d'un pavillon construit en 2012, rue de la Caillette.

Ils ont choisi de s'installer à Bourg pour la proximité de Langres, la tranquillité, la campagne. Ce jeune couple aime les animaux et est arrivé avec leurs deux chats. Dimitri adore bricoler, et ensemble ils aiment voyager. Ils envisagent de s'investir au sein de l'association Bourg Patrimoine et Traditions et ainsi participer à la vie du village. Caroline et Dimitri disent "être bien" et, avoir un petit morceau de terrain autour de la propriété leur change la vie.



C'est au cœur du vieux village que Méline Bouton, 32 ans, employée à la mairie de Saints Geosmes en tant qu'adjointe territoriale d'animation et Quentin Martin, 33 ans, responsable de la société B.M.Pizzaiolo de Champigny-les-Langres ont emménagé début avril.

Méline dans le cadre de ses fonctions fait partie de la commission festivités, organise les vœux de la municipalité, téléthon, gère la bibliothèque, et la location des salles de Saints-Geosmes. En même temps elle donne des cours de danse en ligne, de zumba. Son petit garçon Lyam, âgé de 5 ans, est scolarisé à Longeau.

Leur choix s'est arrêté sur une maison à Bourg, rue du belvédère. Bourg les a séduits pour sa proximité avec la ville de Langres, idéale pour leurs métiers. Tous deux sont sportifs. Méline et Quentin envisagent d'intégrer l'association Bourg Patrimoine et Traditions afin de faire connaissance avec les habitants et de s'investir lors des manifestations au village. Méline précise qu'elle est prête à participer à l'organisation de Carnaval et d'Halloween avec son fils. Ils ont trouvé à Bourg un havre de paix, un calme reposant après de longues journées de travail.

**Nous souhaitons à ces deux jeunes couples une bonne intégration au village.**

## Nettoyage local de stockage



Samedi 12 avril, des adhérents de Bourg Patrimoine et Traditions disponibles ont répondu à l'invitation du président de l'association Bourg Patrimoine et Traditions. Dès 8 h 30, les premiers bénévoles étaient sur place pour ouvrir les portes et accueillir les volontaires au nettoyage du local pour stockage de matériel. Ils ont œuvré à l'intérieur pour débarrasser et balayer le local afin d'y faire de la place pour ranger tables, bancs et autres matériels volumineux à conserver à l'abri des intempéries, nettoyer et désherber l'extérieur afin de rendre l'entrée accessible. Le travail bien accompli, le verre de l'amitié a été partagé.

## Un anniversaire préparé en toute discrétion

Dimanche 20 avril, jour de Pâques, la grande famille Rouot s'est réunie autour de la doyenne de la famille : Marie-Thérèse Kariger, née Rouot pour fêter ses 88 ans. Cette réunion de famille a réuni 75 descendants de la famille Rouot à la salle de convivialité de Bourg, village natal de Marie-Thérèse Rouot née le 20 avril 1937 dans une famille d'agriculteurs, elle est la dernière des six enfants de Charles et Yvonne Rouot. Elle est née 21 ans après son frère aîné Marcel. Elle a deux enfants Isabelle et Eric, huit petits-enfants et quatorze arrière-petits-enfants, le quinzième est prévu pour octobre prochain.

C'est la seule survivante parmi ses frères et sœurs. Après sa scolarité elle aurait aimé continuer ses études pour devenir infirmière. A l'époque, son père a dit que ses frères et sœurs n'ayant pas fait d'études, elle n'en ferait pas non plus. Une anecdote citée par son fils "même le directeur d'école était venu voir son père pour le convaincre de laisser Marie-Thérèse faire des études, car elle en avait la capacité". Malgré tout c'est une famille ayant la fibre médicale, son fils est médecin gériatre, des neveux et nièces sont cardiologues, infirmiers, chercheurs en sciences médicales et autres métiers en lien avec la médecine. Marie-Thérèse a travaillé dans le commerce, son dernier emploi étant vendeuse en chaussures.

Après avoir vécu à Contrexéville, elle réside ensuite dans le Doubs et enfin à Sainte Suzanne, proche de sa fille Isabelle. Elle a conservé toute son autonomie, et déborde d'énergie. Sa devise "couche tôt lève tôt". Aujourd'hui elle vit seule, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants sont très présents pour elle. Eric conclut "maman est un symbole pour sa famille, elle leur a transmis les sens de l'existence humaine, bien sûr tout au long de son parcours, il y a eu des joies et des peines, et un enfant lorsqu'il a reçu l'amour, il est capable de surmonter tous les obstacles, car l'amour est aussi nécessaire que boire et manger". Pour terminer l'éloge de sa maman, Eric en précisant que c'est le gériatre qui parle "Maman ne s'écoute pas assez, elle mourra comme elle a vécu : d'actions, d'engagements. Maman est une femme formidable !



## Travaux Collectifs d'entretien du village

A l'invitation du conseil municipal, le 27 avril, une dizaine de personnes se sont portées volontaires pour effectuer les travaux d'entretien des espaces verts du village, ainsi que le nettoyage des vitres de la salle de convivialité. Une équipe s'est attelée au débroussaillage autour de l'église, nettoyage et désherbage aux alentours du monument aux morts et vers le belvédère.

Un gros travail de débroussaillage était également nécessaire sur et autour du terrain de jeux. Plusieurs ont bucheronné de vieux arbres tombés. De nouveaux ballons tampons ont été installés à la station d'eau. A 11 h 30 le travail accompli, le verre de l'amitié a été partagé.



## Les villageois fidèles au devoir de mémoire

Pour la 80ème anniversaire de l'armistice de 1945, une cinquantaine de personnes étaient présentes à l'invitation de la municipalité. Dominique Thiébaud, maire, a lu le message de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la mémoire. Les enfants sont venus déposer la gerbe de fleurs au pied du monument, juste avant la minute de silence. Pour terminer, enfants et adultes ont entonné la Marseillaise et le Chant des Partisans. Chacun s'est ensuite dirigé vers la salle de convivialité pour partager le verre de l'amitié.



## JUIN

## Fleurissement du village



Mardi 3 juin, devant la mairie deux conseillers municipaux aidés de trois volontaires se sont retrouvés pour organiser le fleurissement du village. Les fleurs triées par catégorie et couleurs ont vite trouvé leur place dans les pots remplis de terre.

Pendant que certains préparaient soigneusement les jardinières déposées ensuite sur les grilles devant l'église, d'autres remplissaient des pots en pierre afin d'ornez le devant de l'ancien lavoir. Les entrées du village n'ont pas été oubliées. Il ne reste plus qu'à souhaiter que la météo de l'été soit clémente et permette à ces plantations de s'épanouir dans de bonnes conditions.

## **Dimanche 15 juin était prévu le traditionnel vide-greniers.**

Après avoir œuvré toute la matinée du samedi 14 juin pour le marquage des espaces dédiés aux vendeurs, le montage des barnums, l'installation de l'exposition nature et chasse, la réglementation et la mise en place de tout ce qui devait contribuer à la réussite de ce 7ème vide grenier.

Les organisateurs de Bourg Patrimoine et Traditions ont vu leurs efforts anéantis avec l'arrivée dès le matin d'un orage. Ils ont pris la sage décision d'annuler l'animation prévue dimanche 15 juin au village. Philippe et Xavier se réjouissaient de partager leurs connaissances sur la nature, la chasse, les essences d'arbres, les insectes et faire reconnaître les animaux sauvages au toucher des poils.

Ils avaient scrupuleusement préparé un sanglier en polystyrène afin que les personnes le désirant s'initient au tir à l'arc. Des habitants accompagnés de leur famille ou de leurs amis, ainsi que des personnes ayant bravé les intempéries, ont pu vers midi profiter du barbecue et des frites cuites sur place. Ils ont ainsi consommé à l'abri sous les barnums.



## **Carnet blanc**



Le 28 juin, Sophie MEUNIER et Baptiste PERDEREAU se sont retrouvés à la mairie devant Mr le Maire pour échanger leurs consentements. Ils étaient entourés de leur famille et amis. Pour le plus grand plaisir de leurs deux adorables petites filles. Toute la famille réside à Bourg

# JUILLET

## Carnet blanc

Le 5 juillet Aurélie CHAUVET et Francis BERNARD se sont dit « OUI » devant l'officier d'état civil, Mme Grandvilllemin Christine légèrement émue de procéder au mariage de sa fille. Après un discours d'accueil très personnalisé, Elle a pu procéder à l'échange des consentements. Toute la famille réside à Longeau-Percey



Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?



## Application à télécharger



➤ **Tout sur votre commune :** prenez connaissance de la composition du conseil municipal, des horaires d'ouverture, des modalités de contact...



➤ **Un annuaire à portée de main :** retrouvez facilement la liste des organismes, des associations et des commerces à proximité



➤ **Retrouvez les services publics :** bibliothèque, CCAS, déchetterie, sécurité sociale, écoles, services postaux...



➤ **Restez informé :** consultez et soyez notifié des dernières actualités publiées, des alertes en cas de coupures d'eau, d'électricité, de travaux...



➤ **Consultez les bulletins municipaux :** accédez aux bulletins publiés par votre collectivité et restez informé de la vie municipale

# Ouverture de cours d'informatique

Les conseillers numériques du Grand Langres animeront des cours d'informatique à partir de septembre 2025. Ces cours s'adresseront à des participants débutants comme à des confirmés. Ils auront lieu à la salle de convivialité de Bourg, une fois par semaine, les horaires étant à confirmer (lundi ou mardi vers 17h).

Certains thèmes de base seront abordés, comme par exemple des modules sur l'utilisation des sites des Services Publics. Les autres thèmes seront définis en fonction des niveaux et adaptés aux besoins et demandes des participants. La durée des ateliers sera également adaptée à la demande.

Les participants peuvent venir avec leur propre ordinateur portable ou utiliser le matériel mis à disposition par les conseillers numériques. Ces ateliers sont gratuits pour les participants.

Si vous souhaitez vous inscrire, vous trouverez ci-dessous un coupon d'inscription à remplir et déposer en mairie.



**COUPON D'INSCRIPTION**  
**AUX COURS D'INFORMATIQUE**  
(à remettre à la mairie de BOURG)



NOM : .....  
PRENOM : .....  
Téléphone : .....  
Adresse mail : .....

souhaite participer aux cours d'informatique qui auront lieu à la salle de convivialité de Bourg.

Je suis : *(cocher la case correspondante)*

- Grand débutant : je ne sais pas du tout utiliser un ordinateur.
- Débutant : je surfe un peu sur internet et me débrouille avec les tâches de base.
- Intermédiaire : j'utilise régulièrement internet mais je ne maîtrise pas tout (la gestion des dossiers, les contacts avec les Services Publics,...)
- Avancé : j'aimerais approfondir un domaine, lequel : .....

# Elections municipales 2026 scrutins de liste



Pour favoriser le respect de la parité dans les conseils municipaux et répondre à la crise de l'engagement local, la loi étend aux communes de moins de 1 000 habitants le mode de scrutin de liste paritaire. Cette réforme s'applique dès les prochaines élections municipales de mars 2026.

**La loi généralise le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes, indépendamment du nombre d'habitants.**

Actuellement, dans les petites communes, le scrutin majoritaire plurinominal s'applique et ne permet pas d'imposer le respect de la parité.

Pour les élections en mars 2026, nous serons tenus d'appliquer un scrutin proportionnel de liste. Les listes devront être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats et la suppression de la possibilité de **panachage** (c'est-à-dire **raier certains candidats ou les remplacer par d'autres**). **Un bulletin comportant un nom rayé sera déclaré nul, seuls les bulletins ne comportant aucune rayure, mention, rature... seront comptabilisés**

Afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1 000 habitants, la loi autorise le dépôt de listes incomplètes, mais fixe un seuil minimum de candidats par liste. Pour Bourg, le seuil est de 9 candidats pour un seuil légal à 11 candidats.

La généralisation du scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes est également étendue à l'élection des **adjointes et adjoints au maire**.



# Fin du cuivre pour la téléphonie et ADSL

## Pourquoi les réseaux fixes se modernisent-ils ?

La modernisation des réseaux fixes est une nécessité dictée par les besoins croissants en connectivité et en performance. Au cœur de cette transformation se trouve l'arrêt progressif du réseau cuivre, une infrastructure vieillissante qui ne répond plus aux exigences du monde numérique actuel.

L'**arrêt du cuivre** s'inscrit dans une stratégie nationale visant à doter la France d'infrastructures de télécommunications modernes et compétitives. Bien qu'ayant fidèlement servi pendant des décennies, le réseau cuivre présente désormais des limites en termes de débit, de qualité de service et de capacité d'évolution.

Face à l'explosion des usages numériques, tant pour les particuliers que pour les professionnels, il est devenu impératif de passer à des technologies plus performantes et plus adaptées aux besoins actuels et futurs.

## De l'ADSL à la fibre optique : l'internet haut débit en pleine mutation

Le cuivre n'assure pas seulement la téléphonie fixe, il est également à la base des connexions internet ADSL. Avec l'essor de la fibre optique, nous bénéficions désormais de débits plus adaptés à leurs usages.

## Quelles différences entre l'ADSL et la fibre optique ?

L'ADSL est une technologie qui permet de faire passer des données numériques par le réseau cuivre. Ces données sont transmises et reçues indépendamment du service téléphonique (voix) grâce à un filtre branché sur la prise téléphonique. Bien qu'efficace, l'ADSL est néanmoins limitée en termes de débit, surtout sur de longues distances.



La **fibre optique**, quant à elle, est un fil composé notamment de verre qui a pour propriété d'être conducteur de lumière. Elle est utilisée pour la transmission de données à grande vitesse, notamment par les réseaux internet. Elle offre **des débits nettement supérieurs** et une qualité de connexion incomparable.

## Arrêt du cuivre : suis-je concerné ?

L'arrêt du réseau cuivre est un processus progressif qui s'étendra jusqu'en 2030. Pour savoir si vous êtes concerné à court terme, pour notre commune cela sera en 2028. Il est important de noter que cette transition se fera par lots de communes sur tout le territoire, et que vous serez informé par votre opérateur

Le changement de réseau impliquera, certes, un remplacement de vos équipements (comme des box adaptées à la fibre ou à la VoIP), mais vous serez accompagné à chaque étape du processus par votre opérateur **qui vous invitera à migrer** vers un abonnement à la fibre optique ou à toute autre technologie.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le guide pédagogique édité par l'état en suivant le lien ci-dessous :

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/treshautdebit/reseau\\_cuivre-particuliers\\_web.pdf?v=1713793222](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/treshautdebit/reseau_cuivre-particuliers_web.pdf?v=1713793222)

## Conseil : Anticiper

La demande à l'approche de la date de fin du réseau cuivre sera forte et les délais seront probablement long. Au risque de ne plus avoir de connexion

# On l'appelle « Désirée »

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) au travers du programme France Mobile œuvre à la réduction de la fracture numérique en particulier dans les zones rurales. Cela représente un défi majeur de la politique de cohésion des territoires. L'objectif est de généraliser une couverture mobile de qualité pour tous les habitants du territoire français hexagonal, quel que soit leur lieu de résidence. Ainsi, en 2018, le Gouvernement a fait de la couverture mobile une priorité au travers du New Deal Mobile, accord historique entre l'Arcep, les opérateurs et le Gouvernement. Free Mobile participe aux dispositifs des sites stratégiques et au guichet France Mobile permettant d'assurer la couverture de zones hors des centres-bourgs.

La commune, demandeuse depuis plusieurs années, a été enfin entendue puisqu'un arrêté ministériel du 24 décembre 2024 officialise l'installation sur BOURG d'une antenne avec un délai maxi de mise en route avant décembre 2026 assortie de pénalités importantes pour l'opérateur.

## Descriptif du projet

Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais au titre du dispositif de couverture ciblée afin d'apporter la couverture mobile pour les services 3G et 4G sur la commune de BOURG.

Cette installation en « RAN SHARING » (partage des infrastructures actives) permettra aux services 3G et 4G des trois autres opérateurs d'être implantés sur cette antenne et rendus disponibles.

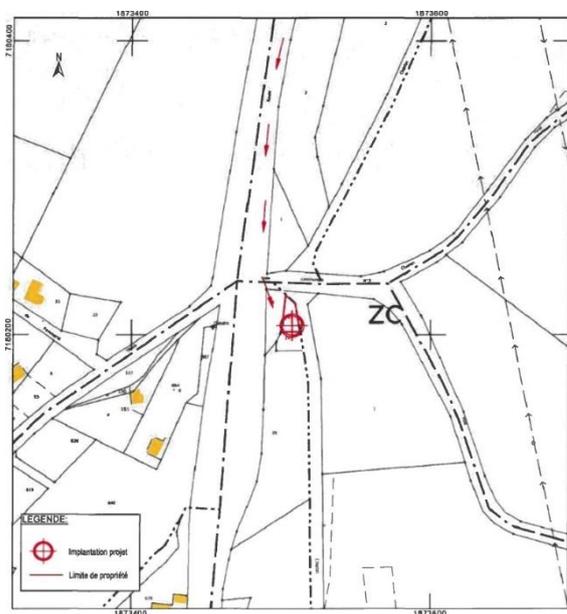
## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.

<b>Remise du dossier d'Information (TO)</b>	<b>mai 2025 ( Fait )</b>
<b>Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)</b>	<b>Mai 2025 ( Fait )</b>
<b>Début des travaux (prévisionnel)</b>	<b>Octobre 2025</b>
<b>Mise en service, au plus tard</b>	<b>Décembre 2026</b>

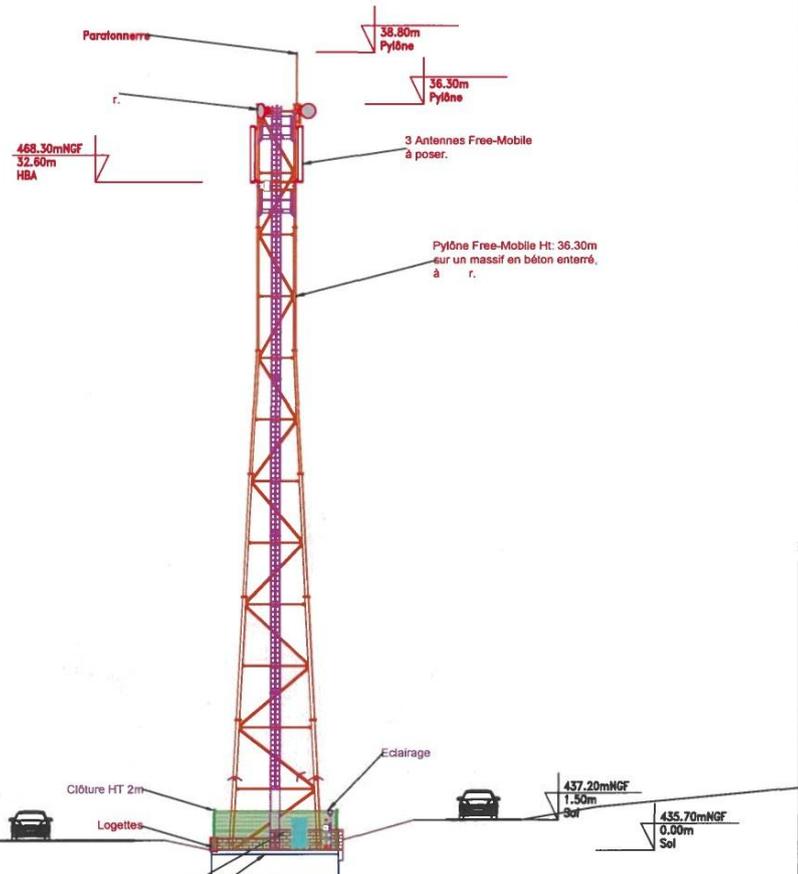
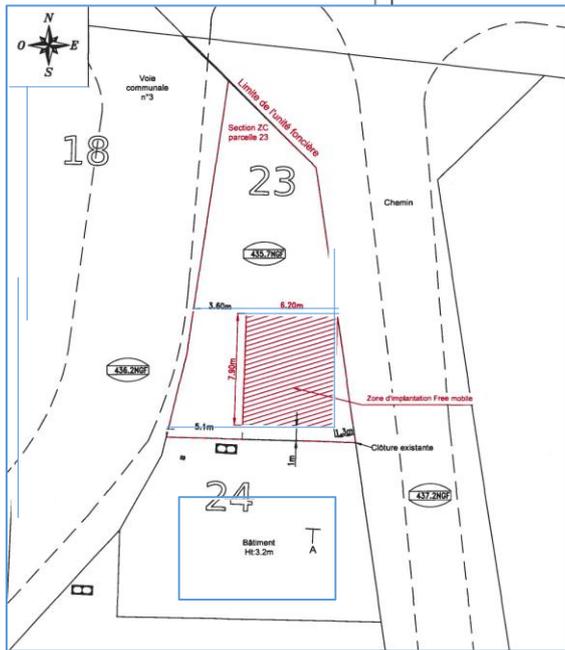
Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.



free

Sur le pylône:  
HBA: 32.60m/Sol HMA: 33.90m/Sol  
Az: 10° / 30° / 230°  
+ Free Mobile



# Effacement des réseaux : point d'étape

La phase terrassement est maintenant terminée, les tranchées sont rebouchées et les revêtements type macadam ou bicouche suivant les endroits sont terminés également. C'était la phase la plus importante en terme de travaux, la plus visible et la plus gênante surtout.



Merci de votre compréhension durant cette période avec la voirie coupée par moment, la poussière engendrée par les mouvements de matériaux. Globalement, toutes les situations posant questions ont été réglées entre les propriétaires et l'entreprise.

L'ensemble des lampes de rues du village ont été modernisées avec une technologie LED moins consommatrice d'énergie et surtout plus durable. Aujourd'hui, plus de cellule ni d'horloge. Tout est piloté par un automate et des horloges astronomiques qui travaillent avec les heures théoriques de lever et coucher du soleil. Il y a encore quelques « bugs » dans la programmation mais, suite aux observations de certains, nous faisons réaliser les corrections.

Le 25 juin, Enedis est venu mettre sous tension et contrôler le réseau nouvellement créé. Tout est bon de ce côté. Cela a permis de reboucher les dernières tranchées. Maintenant il reste le raccordement au réseau électrique des habitations qui va prendre un peu de temps mais qui devrait s'étaler sur juillet.

Le point le plus obscur est celui du réseau téléphonique, **Orange**, propriétaire du réseau n'est pas très collaboratif sur le sujet. Malgré tout après quelques échanges tendus, Orange a passé commande à Losange (gestionnaire du réseau pour le Grand Est). Les travaux sur le réseau fibre devrait avoir lieu en juillet et août.

Actuellement un gel commercial empêche les opérateurs de « vendre » des abonnements fibre sur la commune, ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas éligibles contrairement à ce qui est dit par les opérateurs, Ce gel devrait être levé en septembre si tout va bien.

Comme exposé dans l'article sur la fin du réseau cuivre, il est conseillé de basculer au plus vite sur la fibre pour ceux qui le souhaitent, cela fera avancer le processus.



C'est à l'issue de toutes ces étapes que le démontage des poteaux pourra avoir lieu et que l'on pourra voir le résultat esthétique de ce gros chantier.

# Le culte à Bourg (3<sup>ème</sup> partie)

L'église Notre Dame de Bourg possède trois cloches dans son beffroi (tour ou pièce dans une tour pour une cloche ou un ensemble de cloches). Deux d'entre elles proviennent de l'ancienne église Saint Hilaire. Elles sont très différentes l'une de l'autre, de par leur taille et le timbre de leur voix.

La coulée se faisait sur place, près du clocher ; le travail était compliqué, avec des moyens de fortune. Le conseil de fabrique (groupe de laïcs administrant les biens de l'église paroissiale), le curé ainsi que les habitants y assistaient.

Les inscriptions sur les cloches, à même le métal donnent des renseignements qui permettent d'identifier les personnes ayant contribué à leur fabrication. Les habitants participaient, eux aussi, à leur mesure, lorsqu'il était décidé de refondre une cloche ancienne ou fêlée ou d'en fabriquer une nouvelle.

## **Cloche numéro 1 :**

Il s'agit de la plus ancienne, diamètre à sa base:0,97 m; poids 523 kgs; son ton: le sol de la gamme.



### Inscription :

*Fondue en 1848, sous la D.Mtion de M. Didier CRESSOT, maire de Bourg et Jean-Baptiste HUDELET, adjoint. Bénite par Mr Pierre et Ne BAILLET, curé de Bourg et consacrée en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et de St Hilaire, patron de cette paroisse. Parrain : M. François CONSTANT, épouse du dit Hudelet. BARRET frères, fondeurs à Breuvannes.*

Par une délibération du 27 aout 1848, le conseil municipal a pris en considération l'urgence de la refonte de cette cloche, cassée en deux et a décidé d'en augmenter le poids de 100kgs afin qu'elle puisse être entendue dans tout le village. A l'époque, en effet, les cloches participaient au rythme de la vie des habitants : elles annonçaient certains évènements tels les décès.

François Constant, cité sur cette cloche, est né à Bourg en 1810, à Cherrey; il a été ordonné prêtre à l'âge de 24 ans, est décédé en 1873.

## **Cloche numéro 2 :**

Son diamètre est de 1,09 m à sa base, elle pèse 800 kgs et a le ton fa de la gamme.

### Inscription :

*J'ai été fondue en 1869 et consacrée au culte divin par Mgr.P.E Baillet curé de Bourg et en l'honneur de St Jean Baptiste et de Ste Marguerite du St sacrement et de Ste Justine vierge et martyre à Padoue. J'ai eu pour parrain M. Jean Baptiste Hudelet maire de la commune de Bourg époux de dame Marguerite Constant marraine de mon associé et pour marraine dame Marguerite Justine Seuray épouse de Jean Baptiste Moussu boulanger à Langres. Je suis pour appeler le peuple au saint office et la porter à prier Dieu heureux qui se rendront docile à ma voix. Richebourg-Petitfour fondeur à Arbot Haute-Marne.*



Une erreur s'est glissée dans la transcription ; au lieu de Marguerite Justine Seuray, il aurait fallu inscrire Marguerite Justine Sanrey. Les ornements et lettres se faisaient en cire perdue. Celle-ci fondait lorsque le moule était chauffé et ne laissait que des motifs creux. Au moment de la coulée, le métal apparaissait en relief. Marguerite Justine Sanrey, née à Bourg en 1825 a épousé Jean-Baptiste Moussu, habitant du village. Ils ont eu une boulangerie à Langres pendant plus de trente ans. Jean-Baptiste décède à Langres, il a 60 ans et Marguerite à Bourg en 1904. Pierre-Etienne Baillet, nommé prêtre en l'église de Bourg en 1844 a béni cette cloche. Il restera au village jusqu'à sa mort en 1869. Monsieur Petitfour est fondeur à Breuvannes au début du 19e siècle. Vers 1860, il s'associe à Jules Richebourg et se fixe à Arbot après son mariage.

### **Cloche numéro 3 :**

Son diamètre est de 1,25 m à la base, 1200 kgs, son ton est situé entre le ré et le mi de la gamme.



#### **Inscription :**

*J'ai été donnée par feu Nicolas Barbier à l'église de Bourg et consacrée au culte divin. Léon Miot curé de la paroisse en l'honneur de la vierge immaculée de St Nicolas et de St Henri. J'ai eu pour parrain M. Henri Davenet et pour marraine Mlle Francine de Mondésir qui m'ont nommé Henriette Francine. Je célèbre la gloire des élus. J'appelle les fidèles au combat et à la victoire. J'implore des prières pour les âmes du purgatoire. Jean Baptiste Hudelet étant maire 1898. FARNIER A. fondeur à Dijon.*

Cette cloche a été rajoutée 4 ans après la consécration de l'église de Bourg. Elle a été baptisée le dimanche 13 novembre 1898 par M. le vicaire général Herscher au nom de l'évêque. Il a lavé la cloche à l'aide d'eau bénite et l'a marquée du signe de la croix pour la consacrer. Tous les habitants y ont assisté, dans une église décorée et fleurie pour la circonstance. Parrain et marraine, vêtus de leurs plus vêtements ont eu l'honneur de la faire parler pour la première fois. Une traditionnelle distribution de bonbons a eu lieu après de nombreuses prières liturgiques. C'est de l'intérieur, à l'entrée du porche qu'a eu lieu la mise en place de la cloche. Celle-ci est élevée à l'aide d'une corde par le trou prévu à cet effet et accède ainsi à la tour du clocher.

C'est grâce à la générosité d'un donateur Nicolas Barbier que cette cloche a pu être fondue. Nicolas, né à Montlondon en 1827 a été, sa vie durant, au service de l'église. Fils naturel de Marie Barbier, il est venu à Bourg lorsqu'il avait 17 ans, au service de la famille" Bonnore. Il en a été le serviteur pendant 54 années, est décédé à Bourg le 5 juin 1898. Jean-Baptiste Hudelet, alors maire de la commune a assisté à cette cérémonie.

Nommé adjoint et élu maire jusqu'au printemps 1900, il a eu l'honneur d'assister au baptême des 3 cloches. Le parrain Henri Davenet, était fils du général du même nom. La marraine Francine de Mondésir était la petite fille de ce général. L'heure actuelle frappe les heures sur cette cloche. Les cloches ont longtemps rythmé la vie du village, sonnait naguère l'Angélus à 6h, midi et 18h : suivant les rythmes au travail, dans une société sans horloge, la tradition souhaite, alors que le chrétien s'arrête pour prier. Les habitants ont alors un repère quant au temps.

**Elles ont sonné le glas ou des annonces plus joyeuses. Patrimoine qui perdure dans notre commune.**



# Distinction

Lors des vœux, la municipalité a accueilli Dominique Viard, Jean-Michel Rabiet, conseillers départementaux, ainsi que Jacky Maugras pour la remise de la médaille régionale départementale communale, échelon or, à Dominique Thiébaud, maire de Bourg, conseiller départemental, vice-président de la Communauté de Communes du Grand-Langres, vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres, président départemental des Bouilleurs de Cru. Ces médailles honorifiques, échelon or pour 35 ans passés au service de la collectivité, sont attribuées par le préfet.

Dominique Thiébaud est arrivé en Haute-Marne en 1983, il a intégré la société Procal en tant qu'automaticien. Il a épousé Sylvie Mauffrey, fille de l'ancien maire de Bourg, en 1985 et fait l'acquisition d'une maison au village en 1986. En 1989, il est élu au conseil municipal et devient maire lors de son second mandat en 1995. Son esprit d'initiative lui permet de créer sa propre société de maintenance qui a compté jusqu'à 25 employés et a rayonné sur une partie de l'est de la France.

Il a effectué un nouveau mandat de maire entre 2001 et 2008, date à laquelle il est élu vice-président de la communauté de communes sous la présidence de Didier Loiseau.

En 2011, il prend la présidence du syndicat mixte d'aménagement du Pays de Langres.

En 2014, il est à nouveau élu vice-président en charge des finances et du personnel au Grand Langres sous la présidence de Marie-José Ruel.

En 2017, il devient président du PETR et du Groupement d'Action Local (GAL) gérant les fonds européens.

C'est en 2018 qu'il prend une retraite anticipée qui va lui permettre de s'investir totalement dans ses fonctions d' élu.

En 2020, il est à nouveau élu maire et vice-président en charge des finances et du personnel du Grand Langres sous la présidence de Jacky Maugras et également vice-président du PETR.

En 2021, il est élu conseiller départemental du canton de Langres.

Pendant tous ses mandats, Dominique a fait preuve d'un investissement sans faille et montré une forte capacité à gérer simultanément une multitude de dossiers. A Bourg, sous ses différentes mandatures, avec le conseil municipal, les travaux se sont succédé : assainissement, salle de convivialité, réfection de l'église, de la mairie, modernisation du réseau d'eau potable, effacement des réseaux, création d'un lotissement, du site internet, dernièrement de la mise en place de la vidéosurveillance. Travaux conséquents pour une commune de 187 habitants.

Dominique trouve malgré tout du temps pour ses loisirs et sa famille, sa passion pour les rallyes automobiles : Maghreb, Corse, Alpes. Fin bricoleur, il aime restaurer des véhicules anciens. Côté famille, il profite de ses deux petites-filles en bas âge.

**La médaille reçue est amplement méritée au regard de son investissement considérable.**



# Les décisions du conseil

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

### 2024\_29 - Approbation du Procès-Verbal du 21 novembre 2024

Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024.

**10 voix pour**

### 2024\_30 - Budget Eau et Assainissement : Tarif Eau et Assainissement 2024/2025

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs annuels appliqués pour l'année 2023/2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **qu'à partir du 01/04/2025** :

- De modifier les tarifs annuels d'eau et d'assainissement comme suit :

- **EAU :**

Abonnement	50,00 € (inchangé)
Par m3 d'eau	1,45 €/m3 (1,35€ pour la période 2023/2024)
Enlèvement compteur	80,00 € (inchangé)

- **ASSAINISSEMENT :**

Abonnement	30,00 € (inchangé)
Par m3 d'eau utilisée	0,85 €/m3 (0.75 € pour la période 2023/2024)

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles

**10 voix pour**

### 2024\_31 - Budget Communal : Tarif Location Salle de Convivialité 2025

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs fixés pour la location de la salle de Convivialité.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide de ne pas changer les tarifs de location de la salle de convivialité

- Il décide également de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement
- Il décide enfin de reconduire l'instauration lors des locations de la salle de convivialité une caution d'un montant de 300 € pour toutes les personnes extérieures à la commune.
- Il décide d'accorder 1 gratuité d'utilisation de la salle pour les associations du village dont le siège est au village.

**10 voix pour**

### 2024\_32 - Budget Communal : Tarif Location Tables et Bancs 2025

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs - Location Tables et Bancs - appliqués en 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs de location des tables et bancs :

**10 voix pour**

## **2024\_33 - Budget Communal : Tarif Location Mange Debout 2025**

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs de Location de Mange-Debout appliqués en 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs de location de Mange-Debout

**10 voix pour**

## **2024\_34 - Budget Eau et Assainissement : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public 2023**

M. Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) en eau potable et en assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**10 voix pour**

## **2024\_35 - Budget Eau et Assainissement : Redevances 2025**

M. Le Maire informe de la réforme des redevances de l'agence de l'eau.

Vu l'article 101 de la loi n°2023-1322 du 26 décembre 2023 a instauré la création des nouvelles redevances sur la consommation d'eau potable, pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Ces redevances viennent en substitution des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Vu les taux de redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont été adoptés par le Conseil d'Administration le 4 octobre 2024. Les Taux modulés pour performance sont les suivants :

Report sur la facture d'eau	Taux 2025 (en €/m3)
Supplément de prix pour la performance des réseaux d'eau potable	0,01 € H.T. par m3 d'eau potable
Supplément de prix pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	0.009 € H.T. ou 0,01 € H.T. par m3 d'eau assainie facturé

Après délibération, le Conseil Municipal intègrera :

- Les taux de redevance 2025 :
  - Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,43 € par m3 facturé
  - Redevance sur la performance des réseaux d'eau potable : 0.01 € H.T. par m3 facturé
  - Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif : 0.01 € H.T. par m3 facturé

**10 voix pour**

## 2024\_36 - Protection captage : Animation Agricole 2025

Considérant l'arrêté de délimitation du périmètre de protection ;  
Monsieur Le Maire donne lecture du devis reçu pour l'animation agricole du captage 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre les travaux de protection du captage;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aide financière auprès des financeurs :

### Opération 13 : Animation Agricole du Captage 2025

Montant H.T. de l'opération - Animation	10 208,00 €
Montant H.T. de l'opération - Traçage	5 600,00 €
Montant H.T. de l'opération	15 808,00 €
Montant TTC de l'opération	18 969,60 €

### PLAN DE FINANCEMENT

	Taux demandé	Montant demandé H.T.
Département	10%	1 580,80 €
Agence de l'Eau	70%	11 065,60 €
<b>Total Aides</b>		<b>12 646,40 €</b>
Commune	20%	3 161,60 €
<b>Total Aides</b>	<b>100%</b>	<b>15 808,00 €</b>

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**10 voix pour**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2025

### 2025\_01 - Approbation du Procès-Verbal du 13 décembre 2024

Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024.

**10 voix pour**

### 2025\_02 - BP Commune - Approbation du Compte Financier Unique 2024

L'article 242 de la Loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le fonctionnement du compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre la trésorerie de Langres et la Commune de Bourg afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Monsieur THIEBAUD Dominique ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christine GRANDVUILLEMIN, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer ainsi

	Budget communal	Eau et assainissement
<b>RESULTATS INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	170 762,27 €	27 429,22 €
RECETTES	54 593,94 €	30 524,35 €
Résultat de l'exercice 2024	- 116 168,33 €	3 095,13 €
Restes à réaliser	- €	18 924,60 €
REPORT 2023	165 407,26 €	- 23 088,24 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>49 238,93 €</b>	<b>- 1 068,51 €</b>

<b>RESULTATS FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	99 361,50 €	17 920,46 €
RECETTES	110 858,26 €	24 386,71 €
Résultat de l'exercice 2024	11 496,76 €	6 466,25 €
REPORT 2023	63 309,04 €	6 705,64 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>74 805,80 €</b>	<b>13 171,89 €</b>

<b>Résultat Globalisé Fct) Exercice 2024</b>	<b>(Invt -</b>	<b>124 044,73 €</b>	<b>12 103,38 €</b>
--	----------------	---------------------	--------------------

- Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du Compte Financier Unique (relatives au report) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, Le Conseil Municipal décide d'approuver et arrêter les résultats définitifs

**8 voix pour**

**2 non-participants** : M THIEBAUD Dominique, Mme LOISEAU Pascale (représenté)

### **2025\_03 - BP SEA - Approbation du Compte Financier Unique 2024**

Le fonctionnement du compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre le SGC de Langres et la Commune de Bourg afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Monsieur THIEBAUD Dominique ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christine GRANDVUILLEMIN, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer ainsi :

	Budget communal	Eau et assainissement
<b>RESULTATS INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	170 762,27 €	27 429,22 €
RECETTES	54 593,94 €	30 524,35 €
Résultat de l'exercice 2024	- 116 168,33 €	3 095,13 €
Restes à réaliser	- €	18 924,60 €
REPORT 2023	165 407,26 €	- 23 088,24 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>49 238,93 €</b>	<b>- 1 068,51 €</b>

**RESULTATS FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	99 361,50 €	17 920,46 €
RECETTES	110 858,26 €	24 386,71 €
Résultat de l'exercice 2024	11 496,76 €	6 466,25 €
REPORT 2023	63 309,04 €	6 705,64 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>74 805,80 €</b>	<b>13 171,89 €</b>

<b>Résultat Globalisé Fct) Exercice 2024</b>	<b>(Inv -</b>	<b>124 044,73 €</b>	<b>12 103,38 €</b>
--	---------------	---------------------	--------------------

- Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du Compte Financier Unique (relatives au report) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, Le Conseil Municipal décide d'approuver et arrêter les résultats définitifs

**8 voix pour**

**2 non-participants** : M THIEBAUD Dominique, Mme LOISEAU Pascale (représenté)

**2025\_04 - Affectation des Résultats - BP Commune et SEA**

Monsieur Le Maire rappelle les résultats du Compte Financier Unique qui se décompose comme suit :

	Budget principal	Budget SEA sans modification
	13600	13602
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A - Résultat de l'exercice</b>	11 496,76 €	6 466,25 €
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b> <i>ligne 002 du compte administratif N-1</i>	63 309,04 €	6 705,64 €
<b>C - Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	74 805,80 €	13 171,89 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> <i>D001 (si déficit)</i> <i>R001 (si excédent)</i>	49 238,93 €	- 19 993,11 €
	49 238,93 €	- 19 993,11 €
<b>E - Solde des Restes à réaliser d'investissement (3)</b> <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement (1)</i>	-	18 924,60 €
<b>F - Besoin de financement</b> <i>F = D+E</i>	- €	- 1 068,51 €
<b>C - AFFECTATION</b>	74 805,80 €	13 171,89 €
G - Affectation en réserve en investissement <i>G = au minimum couverture du besoin de financement</i>	R 1068	- 1 068,51 €
H - Report de fonctionnement (2)	R 002	74 805,80 €
	74 805,80 €	12 103,38 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	- €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats tel indiqué ci-dessus.

**10 voix pour**

## 2025\_05 - BP Commune - Approbation Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2025 présenté par Monsieur le Maire. Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

### Section Fonctionnement :

TOTAL DEPENSES 2025	187 644,80 €
TOTAL RECETTES 2025	187 644,80 €

### Section Investissement :

TOTAL DEPENSES 2025	141 774,00 €
TOTAL RECETTES 2025	141 774,00 €

**10 voix pour**

## 2025\_06 - BP SEA - Approbation Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal examine le budget primitif Eau et Assainissement pour l'année 2025 présenté par Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

### Section Fonctionnement :

TOTAL DEPENSES 2025	75 536,32 €
TOTAL RECETTES 2025	75 536,32 €

### Section Investissement :

TOTAL DEPENSES 2025	52 740,45 €
TOTAL RECETTES 2025	52 740,45 €

**10 voix pour**

## 2025\_07 - Fiscalité : Taux Imposition 2025

Monsieur Le Maire rappelle les taux de 2024:

- Taxe Foncier Bâti : 38.47 %
- Taxe Foncier non Bâti : 22.42 %
- Taxe sur les résidences secondaires : 15.05 %

Après analyse et afin de contenir les augmentations du cout de la vie et de conserver une capacité financière stable, le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2025 à hauteur de 2 %, soit :
  - Taxe Foncier Bâti : 39.24 %
  - Taxe Foncier non Bâti : 22.86%
  - Taxe sur les résidences secondaires : 15.35 %

**10 voix pour**

## 2025\_08 - Don

Monsieur Le Maire informe que la commune a reçu plusieurs dons pour un montant total de 881.60 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter les dons reçus pour un montant de 881.60 €.

**10 voix pour**

## **2025\_09 - CTN : Convention de service commun Service Travaux Territoire de Neuilly-L'Evêque**

A la suite de demandes des communes initialement membres du SIVOM de Neuilly l'Evêque et d'autres communes de la CCGL, le territoire d'intervention de ce service a été étendu aux 54 communes de la CCGL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

De nouveaux besoins se sont faits jour, et pour répondre à la demande des communes intéressées, le conseil communautaire a décidé de proposer l'accès aux missions supplémentaires suivantes moyennant la conclusion d'un avenant à la convention initiale :

- Espaces Verts : fauchage pour des besoins ponctuels non récurrents,
- Réseau AEP : tous travaux programmables (création de branchements, petite création de réseaux, nettoyage de réservoir, changement de compteur, raccordement, etc),
- Réseau Eaux Usées : tous travaux programmables (création de branchement, petite création de réseaux, création d'ouvrages, etc),
- Voiries : petites réparations de chaussées, petits travaux de maçonneries, petites opérations de curage de fossés.

Les communes utilisatrices du service se voient imputer une partie de leur attribution de compensation versée par la CCGL.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide :

- D'Approuver l'avenant à la convention de service commune tel que jointe en annexe,
- D'Autoriser le Maire à la signer.

**10 voix pour**

## **2025\_10 - Département : Convention Assistance Technique pour la Voirie**

Considérant que le Conseil départemental propose une assistance technique dans les domaines de voirie définie dans une convention présentée en annexe à la délibération,

Considérant que la commune adhère au service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- De valider la nouvelle convention
- D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**10 voix pour**

## **2025\_11 - Subventions aux Associations**

Monsieur Le Maire informe des demandes de subventions reçues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Amicale des Donneurs de sang : 100 €
- Société de Chasse St Hubert de Bourg : 150 € (avec rappel de 2024)
- AFM Téléthon : 50 €

**10 voix pour**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2025

### 2025\_13 - Approbation du Procès-Verbal du 25 février 2025

Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 25 février 2025.

**10 voix pour**

### 2025\_14 - Urbanisme : Taxe Aménagement

CONSIDERANT l'obligation de délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2026;

Le Maire rappelle que la commune est désormais couverte par un Plan local d'Urbanisme Intercommunal. Les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, ainsi que la réalisation d'installations ou d'aménagement donnent lieu au paiement de la taxe d'aménagement.

Les redevables de la taxe d'aménagement sont les bénéficiaires des autorisations d'urbanisme.

La taxe d'aménagement est constituée de deux parts :

- Une part communale
- Une part départementale

La taxe d'aménagement est calculée de la manière suivante :

Surface taxable X Valeur forfaitaire (930€ en 2025) X Taux = taxe redevable

Exemple : maison de 100m<sup>2</sup> habitable X 930 X 1% = 930€ de part Communale auquel se rajoute la part départementale de 2% soit 1860€ ce qui fait une TA de 2790€

#### La fixation du taux de la taxe d'aménagement :

Le Conseil municipal est libre de choisir un taux entre 1 et 5% applicable à la part communale. Il a également la possibilité de sectoriser ce taux et ainsi d'appliquer des taux différents sur le territoire.

#### L'instauration d'exonérations facultatives :

En complément des exonérations de droits prévues à l'article 1635 quater D du Code général des impôts, le Conseil municipal a la possibilité d'instaurer des exonérations facultatives, totales ou partielles, prévues à l'article 1635 quater E du Code général des impôts. Ses choix ne concernent que la part communale.

Les taux et exonérations sur les lesquels le Conseil municipal délibère entreront en vigueur pour les autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, décide de :

- Fixer le taux uniforme de la part communale de la taxe d'aménagement à **1 %** sur l'ensemble du territoire communal ;
- Exonérer la taxe d'aménagement des abris de jardin, des serres de jardin destinées à un usage non professionnel ;
- Charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Directeur des finances publiques

**10 voix pour**

### **2025\_16 - Attributions de compensation : durée d'amortissement**

L'attribution de compensation versée en investissement est imputée au chapitre 204, nature 2046, et doit donc faire l'objet d'un amortissement. Il est proposé de retenir une durée d'amortissement d'un an pour l'attribution de compensation d'investissement, imputée au chapitre 204.

Après délibération, le Conseil municipal décide de valider la durée d'amortissement d'un an pour l'attribution de compensation versée en investissement.

**10 voix pour**

### **2025\_17 - Budget Eau et Assainissement : Décision Budgétaire Modificative**

Considérant la redevance pollution domestique 2024 d'un montant de 2044 €

Considérant le renouvellement d'un branchement en eau potable ;

Considérant que les crédits votés aux chapitres 014 et 21 sont insuffisants, il convient donc de proposer la décision modificative budgétaire suivante :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la décision budgétaire modificative.

**10 voix pour**

### **2025\_18 - SMIPEP : Etude Raccordement**

Monsieur Le Maire rappelle qu'au vu des sécheresses à répétition, la ressource en eau risque de devenir un problème dans les années à venir.

Il rappelle aussi qu'actuellement la Commune de Bourg s'autoalimente et que malheureusement une source est tarie.

Au vu de ces constats, le Monsieur Le Maire propose qu'une étude soit menée par le Syndicat Mixte Production Eau Potable de Langres pour un éventuel raccordement afin d'en connaître le coût.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la réalisation d'une étude de raccordement au réseau du SMIPEP afin d'en connaître son coût.

**10 voix pour**

### **2025\_19 - SDED 52 : Demande d'adhésion au SDED 52 du SI du Nord Bassigny et mise à jour des statuts**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny

**10 voix pour**

### **2025\_20 - SDED 52 : désignation du délégué communal à la commission locale**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément ses articles L5212-8 et L5711-1;

Vu l'article 21.1 des statuts du SDED52;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Laurent GOUTRY en qualité de délégué communal

**10 voix pour**

## 2025\_21 - CC du Grand Langres : Service commun de Police Intercommunale - Approbation convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat

Considérant que le service de police intercommunale existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que ce service est constitué en service commun au sens de l'article L.5211-4-2, ainsi le service est ainsi mis à disposition des communes membres de la CCGL, sur leur demande. Le service assure également des missions en lien avec les pouvoirs de police spéciale du Président de la CCGL,

Considérant les conventions de mise à disposition des agents de la police intercommunale et de service commun pour les agents de surveillance de voie publique (ASVP) et de coordination conclues avec la gendarmerie pour la période 2022-2024 approuvées par délibérations du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2022.

Considérant que la convention de coordination conclue avec la gendarmerie pour la période 2022-2024 est arrivée à son terme et qu'il convient d'approuver une nouvelle convention pour la période 2025-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes du projet de convention de coordination intercommunale de la police municipale intercommunale de la CCGL et des forces de l'ordre de l'Etat, ci-joint,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

**10 voix pour**

### Questions diverses

- **Antenne Mobile :**

Le repérage par drone a été effectué et informe de la cartographie du projet d'installation d'une station d'antennes relais. Ce point sera détaillé dans le prochain journal de BOURG

- **Elections Municipales 2026 – Réforme mode de scrutin :**

Monsieur Le Maire informe de la Loi n°2025-244 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales. Ce point sera détaillé dans le prochain journal de BOURG

- **Ateliers Numériques :**

Des ateliers numériques seront proposés aux habitants à compter d'octobre. Une information complémentaire sera diffusée prochainement sur les modalités d'organisation. Ce point sera détaillé dans le prochain journal de BOURG

- **Plan de Gestion de la sécurité sanitaires des Eaux (PGSSE) :**

Selon la Directive européenne 202/2184 sur l'eau potable impose la réalisation à toutes les Personnes Responsables de la Production-Distribution d'eau potable, la mise en œuvre d'un PGSSE à l'horizon 2027. La Commune de Bourg accepte la proposition de réalisation de ce PGSSE par la Direction de l'environnement et de l'ingénierie du Territoire.





## ZONE DE DISTRIBUTION : BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

La teneur d'un ou plusieurs pesticides a dépassé ponctuellement la limite de qualité sans risque pour la santé. L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates élevées. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DE LA FONTAINE BLANCHE BOURG, SOURCE ECHENOT 2 BOURG. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 160 personnes sur 1 commune (BOURG). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE BOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE BOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13  
Conformité : 100 %  
Valeur maxi : 0 n/100 ml  
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

#### NITRATES

**B** Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3  
Valeur moyenne : 48 mg/L  
Valeur maxi : 59 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**B** Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2  
Conformité : 50 %  
Nombre de substances recherchées : 191  
Valeur maxi : 0,101 microgramme/L (metolachlor noa 413173)  
Substance(s) non conforme(s) : metolachlor noa 413173  
Année prise en compte : 2022

#### FLUOR

**A** Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1  
Valeur moyenne : 0 mg/L  
Valeur maxi : 0 mg/L  
Année prise en compte : 2022

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1  
Valeur moyenne : 30,2 °f  
Valeur maxi : 30,2 °f

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### RÉSEAU PUBLIC



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gov.fr](http://www.eaupotable.sante.gov.fr)

Édité le 04/07/2025

UDI 052001570

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Ces résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

## INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

### A retenir :

Mairie : - téléphone 03 25 88 01 23 - [mairie.bourg@grand-langres.fr](mailto:mairie.bourg@grand-langres.fr) permanence le mercredi de 14h à 18h

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Langres : 03 25 87 06 62

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 43 30 (Marie Claude Gay)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-Claude Gay, Rouot Isabelle

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Salle de convivialité : réservation : Gislaine André : 06 71 28 02 21 ou 03 25 88 81 76

Tarifs : habitants de BOURG : 135 € le week-end

Associations de BOURG : 30 €

Personnes extérieures au village : 220€ le week-end et 140 € la journée

Réunion d'entreprise 4 heures maxi : 60€

Transport à la demande par Tel N° 0 800 330 130 sur internet : <https://linggo.fr/mobilite-villages>

## INFOS +



**RAPPEL : Aide de la commune à l'achat de récupérateur d'eau de pluie.**

**C'est le moment !!!!!**

**Règlement sur le site internet de la commune**

Ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :

Dominique Thiebaud - Pascale Loiseau - Aleth Moussus - Marylène Carbillet – Laurent Goutry – Marie Claude Gay